

ADHÉSIONS 2026



Le **GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur** est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement. Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

> Voir les [statuts](#) et la [Charte](#).

En tant qu'adhérent du GRAINE, vous profitez de ces différents services:

- **Information et communication** via les listes de diffusion, le site internet et réseaux sociaux...
 - **Professionnalisation** par la participation aux journées mises en place par le GRAINE, formations, événements...
 - **Accompagnement** dans tous les domaines de la vie associative
 - **Conventionnement** pour des missions particulières
 - **Vote** en AG



Structures régionales : Partenaires financiers :



10 of 10



Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Notes about

Nanocellulose in Textiles

Equations

A. J. M. Spencer

Técnica de...

Spiral galaxy

GRAINE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR RESEAU REGIONAL POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0039 6035 307
BIC : CCOPFRPPXXX

Montant du règlement

Signature

Date: / /2026

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

CATÉGORIE 1 : LES STRUCTURES SIMPLES

Type d'adhérent	Capacité en ressources humaines	Tarif
Petite association	0 à 2 salariés ETP	45 €
Moyenne association	3 à 9 salariés ETP	65 €
Grande association	10 salariés ETP et plus	105 €

CATÉGORIE 2 : LES GROUPEMENTS DE STRUCTURES

Réseaux, fédérations, unions, collectifs, etc. Le principe retenu est le tarif de base selon le nombre de salariés, plus un forfait selon le territoire d'action du groupement de structures : 100 € pour les structures départementales, 200 € pour les régionales et 300 € pour les nationales.

Groupements de structures	Capacité en ressources humaines	Tarif	Procédure	Services
Envergure départementale	0 à 2 salariés ETP 3 à 9 salariés ETP	145 €	Même procédure que pour les associations	Les groupements de structures ont accès à tous les services proposés aux associations. Attention, leurs propres adhérents auront accès aux services de base (cf. non adhérents). Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
	9 salariés ETP	165 €		
	10 salariés ETP et plus	205 €		
Regroupement de structures d'envergure régionale	0 à 2 salariés ETP 3 à 9 salariés ETP	245 €	Même procédure que pour les associations	Les groupements de structures ont accès à tous les services proposés aux associations. Attention, leurs propres adhérents auront accès aux services de base (cf. non adhérents). Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
	9 salariés ETP	265 €		
	10 salariés ETP et plus	305 €		
Regroupement de structures d'envergure nationale	0 à 2 salariés ETP	345 €	Même procédure que pour les associations	Les groupements de structures ont accès à tous les services proposés aux associations. Attention, leurs propres adhérents auront accès aux services de base (cf. non adhérents). Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
	3 à 9 salariés ETP	365 €		
	10 salariés ETP et plus	405 €		

CATÉGORIE 3 : CAS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DES TÊTES DE RÉSEAUX

Principe : demi-tarif

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services
Petite association	0 à 2 salariés ETP	22,50 €	Lettre de motivation, parrainage du réseau de tutelle, acceptation des statuts, signature de la charte, noms des 2 représentants au GRAINE, délibération du CA	Tous les services proposés aux associations.
Moyenne association	3 à 9 salariés ETP	32,50 €		
Grande association	10 salariés ETP et plus	52,50 €		

POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listés ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE, après audition et présentation de la structure.

- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Un document officiel présentant les objectifs et le mode de fonctionnement de votre structure ou du service concerné (statuts...)
- Un document justifiant de la déclaration officielle de votre organisme (récépissé d'inscription en préfecture, K Bis...)
- Un document officiel présentant la décision d'adhérer (délibération de CA...) avec la désignation du représentant de votre structure ainsi que de son suppléant.
- Les coordonnées de ce représentant et de son suppléant
- Votre dernier bilan d'action
- Un chèque à l'ordre du GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur accompagné du bulletin d'adhésion.

J'adhère au GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur en qualité de membre actif.

J'ai pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte](#).

GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur
Domaine du Petit Arbois Le Marconi
Avenue Louis Philibert
13100 Aix-en-Provence
Téléphone : 09 72 13 37 85